

FICHE DE DONNEES DE SECURITE LEFRANC & BOURGEOIS GESSO / ACRYLIC GESSO

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial LEFRANC & BOURGEOIS GESSO / ACRYLIC GESSO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées L'apprêt pour la peinture à l'huile ou acryliques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ColArt International SA
5 Rue Rene Panhard
CS 82120
72021 Le Mans Cedex 2
+33 2 43 83 83 00
Lefranc-Bourgeois@colart.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1999/45/CEE) Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Phrases De Risque	NC	Non classé.
Conseils De Prudence	NC	Non classé.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

HYDROXYDE DE POTASSIUM	< 1%
No CAS : 1310-58-3	No CE : 215-181-3
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1A - H314	Classification (67/548/CEE) C;R35 Xn;R22

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Tous les ingrédients dangereux sont au-dessous de la limite de classification

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Sans objet

Ingestion

NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE ! Rincer soigneusement la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

LEFRANC & BOURGEOIS GESSO / ACRYLIC GESSO

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**5.3. Conseils aux pompiers****SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.2. Précautions pour la protection de l'environnement****6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Nettoyer la zone du déversement avec beaucoup d'eau. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

6.4. Référence à d'autres sections**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pas de précautions spécifiques d'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans le récipient original. Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
HYDROXYDE DE POTASSIUM	VLEP				2 mg/m3	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ingénierie

Pas d'instructions particulières de ventilation.

Protection des mains

Pas de protection spécifique des mains notée.

Protection des yeux

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Autres Mesures De Protection

Pas d'équipement de protection spécifique noté, mais peut être requis de toute manière.

Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Pâte
Couleur	Blanc.
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Miscible avec l'eau

LEFRANC & BOURGEOIS GESSO / ACRYLIC GESSO

Point initial d'ébullition et intervalle d' ébullition > 100 760 mm Hg
ébullition
Densité relative 1.4-1.6 20
Densité de vapeur (air=1) > 1
Valeur pH, Solution Concentrée 8.5-9.5

9.2. Autres informations**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité****10.2. Stabilité chimique**

Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**10.4. Conditions à éviter**

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes. Éviter le gel.

10.5. Matières incompatibles**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Informations générales

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Mises En Garde Sur La Santé

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité**12.2. Persistance et dégradabilité****12.3. Potentiel de bioaccumulation****12.4. Mobilité dans le sol****12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****12.6. Autres effets néfastes****SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Notes Pour Le Transport Routier Non classé.

Notes Pour Le Transport Par Rail Non classé.

Notes Pour Le Transport Maritime Non classé.

LEFRANC & BOURGEOIS GESSO / ACRYLIC GESSO

Notes Pour Le Transport Aérien Non classé.

14.1. Numéro ONU**14.2. Nom d'expédition des Nations unies****14.3. Classe(s) de danger pour le transport****14.4. Groupe d'emballage****14.5. Dangers pour l'environnement****14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC****SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision	22/01/2014
Révision	1
Date	19/08/2010
Phrases - R (Texte Intégral)	
R22	Nocif en cas d'ingestion.
NC	Non classé.
R35	Provoque de graves brûlures.
Mentions De Danger Completes	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure les informations sont applicables pour une certaine utilisation.